

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Alzheimer - Développement des thérapies non-médicamenteuses Question écrite n° 14161

Texte de la question

Mme Brigitte Kuster attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la nécessité de proposer des alternatives aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et syndromes apparentés suite à l'arrêté mettant fin le 1er août 2018 au remboursement par la sécurité sociale des quatre médicaments prescrits dans ce cadre. Alors que débute la concertation « grand âge et autonomie », il semble important de rappeler le potentiel que représentent les interventions non-médicamenteuses. Ces interventions, à l'instar des thérapies basées, entre autres, sur la musicothérapie, la stimulation cognitive, la réminiscence, sont insuffisamment explorées. Afin d'être déployées dans les meilleures conditions, ces interventions nécessitent un renforcement de leur cadre d'évaluation scientifique qui permette d'en mesurer l'impact de manière objective et rigoureuse et d'apprécier leur rapport coût/utilité. Mais déployer un tel cadre d'étude demande des moyens supplémentaires, de l'ordre de 6 millions d'euros par an, selon un récent rapport de la Fondation Médéric Alzheimer qui propose de donner une impulsion déterminante à la recherche en sciences humaines et sociales. À terme, les pratiques innovantes qui auront prouvé leur efficacité à retarder le vieillissement cognitif et améliorer la qualité de vie des personnes malades ainsi que de leurs aidants pourraient être valorisées, diffusées et remboursées par la sécurité sociale. Aussi, elle souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur l'approfondissement des thérapies non-médicamenteuses pour la prise en charge de la maladie d'Alzheimer et apparentées.

Texte de la réponse

Garantir à nos ainés un accompagnement de qualité est une préoccupation majeure du Gouvernement. Aussi, les engagements pris lors de la présentation de la feuille de route Grand âge et autonomie du 30 mai 2018 ont été tenus. Les mesures annoncées sont mises en œuvre et vont se poursuivre en 2019 pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées, de leurs aidants et des professionnels qui les accompagnent dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), ainsi qu'au domicile. Au-delà de ces mesures immédiates, la qualité de vie des personnes âgées, l'accompagnement de la perte d'autonomie et son financement sont des sujets qui engagent l'avenir. C'est pourquoi une vaste concertation nationale a été lancée en octobre 2018 qui a suscité une très forte mobilisation citoyenne et de toutes les parties prenantes. Le rapport remis par Dominique Libault le 28 mars 2019 comporte de nombreuses propositions visant en priorité à permettre aux personnes âgées de choisir leur lieu de vie, à réduire les restes à charge, notamment, pour les plus modestes et à rendre plus attractifs les métiers du secteur. Les interventions non médicamenteuses pour les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheiner et syndromes apparentés nécessitent encore un renforcement de leur cadre d'évaluation scientifique, afin de mesurer leur impact. Le développement de la recherche dans le domaine de la prévention de la perte d'autonomie, des soins et de l'accompagnement est un axe majeur pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées et de leurs aidants. La Haute autorité de santé est mobilisée sur ce sujet : son programme de travail comprend des travaux sur l'adaptation du projet de service aux maladies neurodégénératives, par exemple. Comme l'a annoncé le Président de la République, un projet de loi ambitieux sera présenté d'ici à la fin de cette année, pour garantir un financement durable de la perte d'autonomie et repenser l'offre d'accompagnement des personnes âgées.

Données clés

Auteur : Mme Brigitte Kuster

Circonscription: Paris (4e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 14161

Rubrique: Maladies

Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>13 novembre 2018</u>, page 10124 Réponse publiée au JO le : <u>15 octobre 2019</u>, page 9096